

Révoation de la liberté sous condition chez les délinquantes : Résumé de recherche

Dean Jones¹

Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

L'objet de la présente étude était de déterminer les prédicteurs de la révoation de la liberté sous condition chez les délinquantes toxicomanes ainsi que les variables associées à la révoation. L'échantillon était composé de 483 délinquantes qui purgeaient ou avaient récemment purgé des peines de ressort fédéral, sous la surveillance du Service correctionnel du Canada (SCC). Un problème de toxicomanie avait été constaté chez toutes ces femmes lors de leur évaluation initiale. Les délinquantes en question avaient été libérées sous les régimes de la semi-liberté, de la libération conditionnelle totale ou de la libération d'office.

Évaluation

Avant de mettre un délinquant en liberté, il faut évaluer la probabilité qu'il commette une autre infraction avant l'expiration de sa peine. Dans le cadre de programmes correctionnels efficaces, le principe du risque veut que la récidive puisse être prévue avec plus d'exactitude lorsque les facteurs criminogènes sont pris en considération². Bien que ce principe puisse être appliqué à différentes sous-populations de délinquants, il est probable que la pertinence de certains facteurs de risque et de certains besoins variera. Espérant cerner les prédicteurs de l'échec de la liberté sous condition, la présente étude a cherché à déterminer les facteurs de risque et les besoins principaux de la sous-population des délinquantes toxicomanes sous responsabilité fédérale.

Une méta-analyse réalisée par les chercheurs Gendreau, Little et Goggin³ a révélé que des facteurs tels que les compagnons antisociaux, les connaissances antisociales, la personnalité antisociale, les antécédents criminels et la toxicomanie étaient quelques-uns des prédicteurs les plus solides de la récidive criminelle. Des chercheurs ont découvert qu'en général la récidive ou la réincarcération des délinquantes est reliée à des problèmes touchant les facteurs criminogènes importants que sont la formation et l'emploi⁴, les relations conjugales ou familiales⁵, les fréquentations antisociales⁶ et les attitudes antisociales⁷.

Traitement de la toxicomanie

L'efficacité du traitement de la toxicomanie pour réduire la récidive n'a pas encore été clairement démontrée dans les études sur les délinquantes. Dans leur méta-analyse, Dowden et Andrews⁸ ont découvert que le fait que les programmes étaient axés ou non sur la toxicomanie n'avait pas de corrélation significative

avec la réduction de la récidive ($r = -0,01$). Ceci porte à croire que le traitement de la toxicomanie ne se traduit pas toujours par une réduction de la récidive chez les délinquantes. Cependant, Dowden et Blanchette⁹ ont constaté, dans un échantillon de 44 délinquantes pour lesquelles un traitement de la toxicomanie avait été recommandé, que les 27 femmes qui avaient suivi un tel traitement affichaient un taux beaucoup plus faible de récidive que celles qui ne l'avaient pas suivi. Dans la présente étude, on a comparé les taux de révoation de femmes qui, durant leur incarcération, avaient suivi jusqu'au bout un programme de traitement de la toxicomanie avec ceux de femmes qui ne l'avaient pas fait.

Variables

Plusieurs variables indépendantes ont été examinées : l'âge, le type d'infraction à l'origine de l'admission, le traitement de la toxicomanie et l'Échelle d'intervention dans la collectivité (EIC) (appelée auparavant Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité)¹⁰. L'EIC établit sept domaines porteurs de facteurs pouvant influencer la récidive : l'emploi, les relations conjugales et familiales, les fréquentations et les relations sociales, la toxicomanie, le fonctionnement dans la collectivité, l'orientation personnelle et affective, et l'attitude générale. Trois types d'échec en matière de liberté sous condition ont été étudiés : a) la révoation générale, b) la révoation à la suite d'une nouvelle infraction et c) la révoation à la suite d'une nouvelle infraction avec violence. La révoation est définie comme un renvoi en détention dans un établissement fédéral, après une mise en liberté et avant la date d'expiration du mandat. Le taux de base de la révoation générale était élevé (48 %), celui de la révoation à la suite d'une nouvelle infraction était moyennement élevé (16 %), et celui de la révoation à la suite d'une nouvelle infraction avec violence était faible (4 %). Dans la plupart des cas, les variables ayant permis de prévoir les résultats avec le plus de précision étaient également associées à la variable la plus générale de la révoation.

Contexte

La majorité des délinquantes sous responsabilité fédérale se voient octroyer une libération conditionnelle et finissent de purger leur peine dans la collectivité. Toutes les participantes avaient été mises en liberté sous condition entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2000 : 73 % d'entre elles étaient en semi-liberté ($n = 353$), 9 % en liberté conditionnelle totale ($n = 41$) et 18 %

avaient été libérées à la date de leur libération d'office ($n = 89$). L'âge moyen des femmes au moment de leur mise en liberté était de 32,63 ans (*écart type* = 8,08); elles avaient entre 18 et 57 ans.

Infractions à l'origine de l'incarcération

Le type d'infraction à l'origine de l'incarcération a été établi à l'aide des données sur la gestion des délinquants (SGD; système de classement automatisé du SCC). Chaque infraction à l'origine de l'incarcération a été codée en fonction de l'une des catégories suivantes : a) drogue (p. ex., possession, trafic), b) fraude, vol, introduction par effraction, c) infractions diverses sans violence (p. ex., manquement à une ordonnance du tribunal, conduite en état d'ébriété, etc.), d) voies de fait (p. ex., voies de fait, voies de fait causant des lésions corporelles, etc.), e) vol qualifié, f) agression sexuelle, g) homicide (p. ex., meurtre, homicide involontaire, infanticide), h) infractions diverses avec violence (p. ex., infractions avec utilisation d'armes à feu, enlèvement). On notera que, même s'il s'agit de catégories distinctes, les délinquantes visées par l'étude avaient souvent été admises pour plus d'une infraction.

Révocation

L'âge présentait une corrélation négative importante avec la révocation. Plusieurs types d'infraction à l'origine de l'admission avaient une corrélation positive avec la révocation, entre autres le vol, diverses infractions sans violence et le vol qualifié. Cinq des sept domaines de l'EIC affichaient une corrélation importante avec la révocation : l'emploi, les fréquentations, la toxicomanie, le fonctionnement dans la collectivité et l'attitude générale. Les notations générales des besoins et du risque sur l'EIC ont également révélé l'existence d'une corrélation moyenne avec la révocation de la liberté sous condition. Le fait d'avoir suivi jusqu'au bout un traitement en toxicomanie n'avait pas de lien avec le résultat de la liberté sous condition.

Prédicteurs

Une rétro-analyse de régression logistique a permis de ramener la liste des variables prédictives à six : l'âge, la notation générale des besoins sur l'EIC, l'emploi, le domaine de la toxicomanie, l'attitude et l'incarcération à la suite d'un vol, d'une fraude ou d'une introduction par effraction. Les résultats de l'étude donnent à penser que la prévision du résultat postlibératoire chez les femmes toxicomanes peut être améliorée en portant attention aux facteurs de risque et aux besoins évalués.

Analyse

Le but de cette étude était d'identifier les facteurs permettant de prévoir la révocation de la liberté sous condition chez les délinquantes toxicomanes. Dans l'échantillon constitué, le taux de base de révocation (48 %) était considérablement plus élevé que celui

rapporté dans les recherches antérieures. Notre échantillon comprenait uniquement des femmes toxicomanes qui présentaient un risque plus élevé de récidive que celles qui n'avaient pas de problèmes de toxicomanie.

L'âge au moment de la mise en liberté avait une corrélation négative avec la révocation; il avait une influence significative unique sur la prédiction d'une révocation dans le modèle régressif. Dans l'ensemble, l'âge est un facteur de risque important pour les délinquantes toxicomanes. Il est important de noter que le type de mise en liberté n'avait aucune corrélation avec la révocation : les taux de révocation, de révocation à la suite d'une nouvelle infraction et de révocation à la suite d'une nouvelle infraction avec violence restaient les mêmes, peu importe le type de mise en liberté.

L'examen des conditions de mise en liberté indique l'existence d'écart régionaux dans le nombre de conditions imposées aux délinquantes : c'est en Ontario que le nombre de conditions imposées est le plus élevé, et dans la région des Prairies qu'il est le plus faible. Les écarts régionaux dans le nombre de conditions imposées ne semblent pas être reliés aux niveaux de risque ou de besoins. Les auteurs présumant que cette variation est attribuable aux différences entre les organes décisionnels. Fait intéressant, la nature et le nombre de conditions imposées au moment de la mise en liberté n'ont pas de corrélation avec les taux de révocation. On s'attendait à une corrélation positive entre le nombre de conditions imposées et la révocation : que les délinquantes à risque élevé seraient assujetties à de plus nombreuses conditions et qu'elles seraient plus étroitement surveillées, ce qui augmenterait leurs chances d'échec. Cette hypothèse n'a pas été confirmée. Une étude ultérieure pourrait peut-être approfondir cette question en s'intéressant à la nature et au nombre de conditions par rapport aux raisons précises de révocation de la liberté sous condition.

Nous avons observé avec intérêt que le nombre de femmes toxicomanes devant observer des conditions relatives aux drogues et à l'alcool était relativement peu élevé. Ce fait contredit l'idée que les délinquantes aux prises avec des problèmes de toxicomanie sont plus susceptibles d'échec à cause des conditions qui leur sont imposées relativement à ces problèmes.

Plusieurs liens intéressants ont été observés entre l'infraction à l'origine de l'incarcération et la révocation de la liberté sous condition. Le fait d'avoir commis une infraction telle qu'un vol, une fraude ou une introduction par effraction est un prédicteur moyennement précis de la révocation et de la révocation à la suite d'une nouvelle infraction. Dans le même ordre d'idées, la catégorie des infractions diverses sans violence est également associée à la révocation de la liberté sous condition. Il n'existe pas de corrélation entre une infraction liée à la drogue et la révocation de la liberté

sous condition. Le vol qualifié est le seul type d'infraction avec violence qui présente une corrélation positive avec la révocation. Fait digne de mention, l'homicide est associé à des taux plus faibles de réincarcération.

L'analyse de régression logistique indique que l'infraction à l'origine de la peine actuelle telle qu'un vol, une fraude ou l'introduction par effraction, est le prédicteur le plus précis des types d'infractions, et qu'elle englobe les aspects prédictifs des autres variables concernant l'infraction à l'origine de l'incarcération. Les résultats obtenus portent à croire qu'un simple indicateur de « gravité de l'infraction à l'origine de la peine actuelle » n'est peut-être pas un indicateur de risque qui convienne aux délinquantes toxicomanes. Plutôt que de soupeser la gravité du crime, il serait peut-être plus utile de classer les infractions selon qu'elles ont été motivées ou non par un gain monétaire (en excluant les infractions liées à la drogue). Cette variable pourrait être particulièrement importante chez les femmes qui ont un grave problème de toxicomanie parce qu'elles ont de la difficulté à garder un emploi et parce que leur consommation de substances intoxicantes leur coûte cher. Une telle hypothèse est intéressante et nécessitera la réalisation d'une enquête plus poussée auprès d'un échantillon composé de femmes qui ont un problème de toxicomanie, et de femmes qui n'en ont pas.

Selon l'étude, les délinquantes toxicomanes avaient davantage de besoins que les délinquantes non toxicomanes, et leurs niveaux de besoins étaient généralement plus élevés. Dans notre échantillon de femmes toxicomanes, les taux de prévalence des besoins dans six des sept domaines de l'EIC étaient supérieurs à ceux d'un vaste échantillon mixte de délinquantes, comme l'ont constaté Dowden *et al.*¹¹.

Étant donné qu'un problème de toxicomanie avait été détecté chez toutes les délinquantes de l'échantillon lors de leur évaluation initiale, il est plutôt étonnant de constater qu'un problème de toxicomanie n'a été relevé, au moment de la mise en liberté, que chez 80 % de ces femmes. Les résultats indiquent que les différences entre l'évaluation initiale et l'évaluation au moment de la mise en liberté s'expliquent en partie par le fait qu'un certain nombre de délinquantes ont réglé leur problème de toxicomanie grâce au traitement suivi en établissement. Il est également possible que certaines aient réglé leur problème sans traitement. Les différences peuvent aussi être attribuables au processus d'évaluation. L'évaluation initiale et l'évaluation précédant la mise en liberté ont pu être influencées par différents faits. Enfin, il est possible que les intervenants qui ont évalué les mêmes faits lors de l'évaluation initiale et au moment de la mise en liberté ne se soient pas entendus sur la notation appropriée.

Une autre recherche, portant cette fois sur la fiabilité inter-évaluateurs du processus d'EID (évaluation initiale des délinquants) et de l'EIC, pourrait sans doute aider à tirer cette question au clair.

Cinq des sept domaines de besoins de l'Échelle d'intervention dans la collectivité ont une forte corrélation avec la récidive : l'emploi, les fréquentations, la toxicomanie, le fonctionnement dans la collectivité et l'attitude générale. Les notations générales du risque et des besoins sur l'EIC sont également des prédicteurs moyennement précis de la révocation de la liberté sous condition. Ces résultats concordent largement avec ceux de Dowden *et al.*¹², qui ont examiné la validité prédictive de l'EIC en l'appliquant à un échantillon de délinquantes. Cependant, le domaine de l'orientation personnelle et affective permettait de prévoir la révocation de la liberté sous condition dans leur échantillon, mais pas dans l'échantillon actuel composé de femmes toxicomanes.

Les analyses de régression indiquent que la plupart des domaines de l'EIC sont des prédicteurs indépendants de la révocation. Le niveau de risque global et le domaine du fonctionnement dans la collectivité n'ont pas particulièrement influencé les prévisions de révocation de liberté sous condition. Les résultats indiquent que ces deux variables recourent considérablement le niveau global de besoins.

La présente étude n'a pas permis d'établir une corrélation entre le traitement de la toxicomanie et la révocation de la liberté sous condition. Cette constatation rejoint celles d'études antérieures¹³, et s'écarte d'autres études¹⁴. Bien que les résultats obtenus suggèrent que le traitement de la toxicomanie pendant l'incarcération ne soit pas un prédicteur de la réussite de la mise en liberté sous condition chez les délinquantes toxicomanes, il serait justifié d'effectuer des recherches supplémentaires.

Conclusion

Les résultats de la présente étude indiquent que les pratiques actuelles — en particulier l'utilisation de l'EIC — sont efficaces dans la sous-population des délinquantes toxicomanes. Ces résultats viennent corroborer l'opinion selon laquelle la toxicomanie n'est qu'un facteur de besoin parmi bien d'autres et qu'il faut tenir compte d'autres facteurs dynamiques connus pour prévoir l'issue de la mise en liberté. ■

Remarque. Cet article est un résumé du rapport de recherche original R-133; ce n'est qu'un sommaire des recherches effectuées par P. Verbrugge, K. Nunes, S. Johnson et K. Taylor. Le rapport original est disponible sur le site Internet du Service correctionnel du Canada.

- 1 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9
- 2 ANDREWS, D. et BONTA, J. *The Psychology of Criminal Conduct*, 2^e édition, Anderson Publishing Co., Ohio, 1998.
- 3 GENDREAU, P., LITTLE, T. et GOGGIN, C. « A meta-analysis of the predictors of adult offender recidivism: What Works! » *Criminology*, 1996, n° 34, p.575-607.
- 4 BLANCHETTE, K. *The Relationship between Criminal History, Mental Disorder, and Recidivism Among Federally Sentenced Female Offenders*, mémoire de maîtrise non publié, Université Carleton, Ottawa, Ontario, 1996.
- 5 BLANCHETTE, K. et MOTIUK, L. L. *Female Offender Risk Assessment: The Case Management Strategies Approach*, affiche présentée au Congrès annuel de la Société canadienne de psychologie, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, 1995.
- 6 DOWDEN, C. et ANDREWS, D. A. « What works for female offenders: A meta-analytic review », *Crime and Delinquency*, 1999, n° 45, p. 438-452.
- 7 BROWN, S. L. et MOTIUK, L. L. (sous presse). *The Dynamic Factor Component of the Offender Intake Assessment (OIA) Process: A Psychometric, Meta-analytic and Field Review*, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, Ottawa, Ontario.
- 8 *Op. cit.*, DOWDEN et ANDREWS, 1999.
- 9 DOWDEN, C. et BLANCHETTE, K. *Analyse des caractéristiques des délinquantes toxicomanes : risque, besoins et résultats après la mise en liberté*, Rapport de recherche n° R-81, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, Ottawa, Ontario, 1999.
- 10 MOTIUK, L. L. et PORPORINO, F. *Essai pratique de l'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : une étude des libérés sous condition*, Rapport de recherche n° R-06, Service correctionnel du Canada, Ottawa, Ontario, 1989b.
- 11 DOWDEN, C., SERIN, R. et BLANCHETTE, K. *Application de l'Échelle d'intervention communautaire aux délinquantes : constatations préliminaires*, Rapport de recherche n° R-97, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, Ottawa, Ontario, 2001.
- 12 *Op. cit.*, DOWDEN *et al.*, 2001.
- 13 BONTA, J., PANG, B. et WALLACE-CAPRETTA, S. « Predictors of recidivism among incarcerated female offenders », *The Prison Journal*, 1995, n° 75, p. 277-294. Voir également DOWDEN et ANDREWS, 1999.
- 14 *Op. cit.*, DOWDEN et BLANCHETTE, 1999.
- 15 *Op. cit.*, DOWDEN et BLANCHETTE, 1999.

Rapports de recherche déjà publiés

R-102 *Profil des recrues au poste d'agent de correction*

Date de publication : 08/2001

Par C. Tellier, J. Mileto, C. Dowden et B. Vuong

R-103 *Échelles d'orientation professionnelle des agents de correction*

Date de publication : 08/2001

Par C. Tellier, C. Dowden, J. Fournier et F. Franson

R-106 *Programmes de maîtrise de la colère à l'intention des délinquants :*

Effet des mesures du rendement du programme

Date de publication : 11/2001

Par R. Serin

R-107 *Les mouvements de la population carcérale sous responsabilité fédérale : Étude sur les placements dans les établissements à sécurité minimale*

Date de publication : 03/2001

Par la Direction de la recherche

R-108 *Résultats d'une évaluation du programme de dressage de chiens Pawsitive Directions offert à l'établissement Nova pour femmes*

Date de publication : 09/2001

Par K. Richardson et K. Blanchette

R-109 *Pertinence d'une adaptation culturelle de l'Échelle de réévaluation du potentiel de réinsertion sociale (ERPRS) pour les Autochtones*

Date de publication : 09/2001

Par R. Sioui, J. Thibault et Amiskou Groupe Conseil

R-110 *Les possibilités d'une remise en liberté des détenus autochtones sous responsabilité fédérale : Un projet de recherche communautaire*

Date de publication : 09/2001

Par M. Saulis, S. Fiddler et Y. Howse